



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0313

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aides financières versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) à la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisations de programmes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Présidente : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0313**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Aides financières versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC) à la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisations de programmes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de ses 10^{ème} et 11^{ème} programmes, l'AERMC apporte à la Métropole des aides financières sous forme de subventions définitives à certaines actions, études et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, au titre des programmes d'intervention P06 - Aménagements urbains, P20 - Eau potable, P19 - Assainissement, P21 - Eaux pluviales et ruissellements et P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels.

L'objectif de ces aides est, en particulier, de lutter contre toutes formes de pollution pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux, accompagner la mise en conformité réglementaire des systèmes d'assainissement, assurer une gestion durable et maintenir les performances des systèmes d'assainissement, limiter les prélèvements et économiser l'eau, préserver l'eau destinée à la consommation humaine, entretenir et restaurer les milieux aquatiques.

De plus, depuis le 25 juin 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021, l'AERMC a décidé de mettre en place l'appel à projet "rebond eau diversité climat 2020-2021" afin d'accélérer le redémarrage des investissements dans le cadre de l'eau en faveur des services d'eau et d'assainissement.

II - Description

La direction adjointe de l'eau et de l'assainissement a engagé plusieurs opérations d'investissement, inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2014-2020 qui sont éligibles à des aides de l'AERMC ou qui répondent à des appels à projets sur la période. Dans ce cadre, des conventions ont été signées entre la Métropole et l'AERMC, autorisées lors du vote de l'individualisation de l'autorisation de programme en dépenses. Il s'agit notamment des conventions suivantes portant sur les opérations identifiées au :

- budget principal :

- . n° 0P27O1173 Curis au Mont d'Or - Ruisseau du Thou,
- . n° 0P20O7011 Corbas - Réhabilitation réseaux bassin Corbas Montmartin ;

- budget annexe des eaux :

- . n° 1P20O2968 sécurité de la ressource en eau potable 2020,
- . n° 1P20O2974 réseau d'eau potable 2020,
- . n° 1P20O5359 Alimentation en eau potable (AEP) Patrimoine sécurisation renouvellement réseau ;

- budget annexe de l'assainissement :

- . n° 2P19O0249 Francheville - Collecteur Yzeron,
- . n° 2P19O2977 réseaux d'assainissement 2017,
- . n° 2P19O2991 stations d'épuration 2019,
- . n° 2P19O5606 Métropole - Réhabilitation dessableurs cathédrales,
- . n° 2P19O7204 reconstruction système assainissement Givors Grigny.

Des recettes d'investissement déjà perçues ou restant à percevoir en 2020 et 2021 doivent être inscrites au budget principal et aux budgets annexes des eaux et de l'assainissement, à l'instar des dépenses portées par ces opérations d'investissement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les aides financières versées par l'AERMC à la Métropole.

2° - Décide l'individualisation totale des autorisations de programmes globales :

- n° P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant de 368 635 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant : 88 635 € en 2020 sur l'opération n° 0P27O1173, 280 000 € en 2020 sur l'opération n° 0P20O7011,

- n° P20 - Eau potable pour un montant de 497 880 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 43 880 € en 2020 sur l'opération n° 1P20O2968, 204 000 € en 2020 sur l'opération n° 1P20O2974, 200 000 € en 2021 et 50 000 € en 2022 sur l'opération n° 1P20O5359, 503 337 € en 2020,

- n° P19 - Assainissement pour un montant de 2 925 861 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier suivant : 830 000 € en 2020 et 1 939 000 € en 2021 sur l'opération n° 2P19O0249, 12 500 € en 2020 sur l'opération n° 2P19O2977, 32 520 € en 2020 sur l'opération n° 2P19O2991, 22 469 € en 2020 et 52 427 € en 2021 pour l'opération n° 2P19O5606, 36 945 € en 2020 sur l'opération n° 2P19O7204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.